

Le Transport Scolaire au Grand Lycée Franco- Libanais d'Achrafieh est un service payant organisé dans l'intérêt des familles, de Septembre jusqu'en Juin de chaque année scolaire.

Le montant payé par les bénéficiaires comprend en plus des trajets aller – retour du domicile au Lycée ou des trajets simples, selon les horaires fixés par le Lycée, le coût des mesures logistiques et de sécurité mises en place.

La détermination des circuits ne permet pas de garantir une solution pour toutes les demandes des familles à l'ensemble des domiciles.

Les parents qui n'arrivent pas à trouver une place dans le réseau de transport seront avisés dans les meilleurs délais.

Votre adhésion à ce service implique de la part des élèves et des parents l'acceptation des règles de fonctionnement suivantes :

**Sur le plan financier :**

L'inscription au service de transport scolaire est annuelle :

- Le prix est donc exigible dès l'inscription.
- Afin de permettre aux familles d'étaler la charge importante que représente le transport scolaire, la facturation se divise en trois :
  - Un acompte à l'inscription de 150,000 L.L., non remboursé en cas de désistement, quelle qu'en soit la cause, au-delà du 11 juillet 2016, l'inscription n'étant acquise qu'après versement de cet acompte.
  - Un premier versement en Novembre 2016.
  - Le solde en Avril 2017.

Le total du prix est exigible à l'exception des cas suivants :

- Exclusion de l'élève pour des raisons disciplinaires (facturation au prorata du temps du service utilisé).
- Changement de domicile (facturation au prorata du temps du service, sans garantie de transport à partir du nouveau domicile).
- Départ de l'élève de l'établissement (facturation au prorata du temps du service utilisé).
- Tout mois entamé est dû entièrement.
- Le calcul et la mise à jour annuelle des tarifs dépend des coûts principaux de transport (salaires, SMIC, gasoil, prime de transport, charges sécurité sociale, vignette, contrôle technique, consommables etc....).
- Dans tous les autres cas la totalité de la somme sera due.
- Les escomptes fratrie : Connex propose des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses se traduisant par des remises à partir du troisième enfant selon les proportions suivantes:
  - Une remise de 6% pour le troisième enfant
  - Une remise de 12% pour le quatrième enfant
  - Une remise de 18% pour le cinquième enfant

A noter que les remises seront calculées sur la base des cotisations de chaque enfant séparément et non sur le montant total des cotisations relatives à l'ensemble des frères et sœurs en question.

• Les tarifs annuels pour l'année scolaire 2016-2017 sont les suivants:

Tarifs. L.L.	Régions	Aller-Ret.	Aller ou Ret.
<b>Tarif :1</b>	Ashrafieh-Barbir-Badaro- Furn el Chebbak – Ain el Remaneh – Mohamad el Hout	<b>1,224,000</b>	<b>855,000</b>
<b>Tarif :2</b>	Verdun – lycée Abdel-Kader – Mekalles – Sin el Fil – Dekwaneh – Jisr el Bacha– Cola– Bourj Abou Haidar – Hazmieh – Baabda – Mar Takla	<b>1,444,000</b>	<b>1,006,000</b>
<b>Tarif :3</b>	Hamra – Raouche – Ramlet el Bayda – Mansourieh - Daoura – Nahr el Mott – Zalka – Jal el Dib – Antelias – Jdeide – Fanar – Baouchrieh – Rawda – Baabda – Hadath – Fayadiéh – Jamhour	<b>1,737,000</b>	<b>1,209,000</b>
<b>Tarif :4</b>	Biakout – Bkenaya – Ain Saade – Monte Verde – Rabieh – Naccache – Belle vue- Beit Mery	<b>2,022,000</b>	<b>1,411,000</b>
<b>Tarif :5</b>	Mazraat Yachoua – Beit Chaar – Bayada – Jesus and Mary – Cornet Chehwan – Broummana – Adonis – Jounieh – Baabdat	<b>2,327,000</b>	<b>1,627,000</b>

Après information du comité des parents, ces tarifs sont mis à jour chaque année suivant l'évolution des coûts principaux de transport scolaire, avec un mécanisme de calcul (tableau d'indexation) approuvé par le GLFL.

**Le tableau d'indexation annuelle des tarifs est comme suit:**

**A noter que :**

-Ce tableau sera appliqué une fois par an, en prenant comme période 12 mois : Mai– Avril de l'année scolaire en cours, en comparaison avec la même période de l'année scolaire précédente. Exemple : en Mai 2017, ce tableau sera appliqué pour la période Mai 2017 à Avril 2018, en comparaison avec la période Mai 2016 à Avril 2017, pour en déterminer la variation annuelle des quatre coûts principaux

<b>Gasoil</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Croissance</b>	<b>Tarifs</b>	<b>SMIC</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Prime de transport</b>	<b>Tarifs</b>
5 à 10 % (5 inclus, 10 exclu)	2 %	5 à 10 % (5 inclus, 10 exclu)	4 %	5 à 10 % (5 inclus, 10 exclu)	4 %	5 à 10 % (5 inclus, 10 exclu)	3 %
10 à 20 % (10 inclus, 20 exclu)	4 %	10 à 20 % (10 inclus, 20 exclu)	5 %	10 à 20 % (10 inclus, 20 exclu)	8 %	10 à 20 % (10 inclus, 20 exclu)	4 %
20 à 30 % (20 inclus, 30 exclu)	6 %	20 à 30 % (20 inclus, 30 exclu)	6 %	20 à 30 % (20 inclus, 30 exclu)	12 %	20 à 30 % (20 inclus, 30 exclu)	5 %
30 à 40 % (30 inclus, 40 exclu)	9 %	30 à 40 % (30 inclus, 40 exclu)	7 %	30 à 40 % (30 inclus, 40 exclu)	17 %	30 à 40 % (30 inclus, 40 exclu)	7 %
40 à 50 % (40 inclus, 50 exclu)	11 %	40 à 50 % (40 inclus, 50 exclu)	8 %	40 à 50 % (40 inclus, 50 exclu)	22 %	40 à 50 % (40 inclus, 50 exclu)	8 %
50 à 60 % (50 inclus, 60 exclu)	14 %	50 à 60 % (50 inclus, 60 exclu)	8 %	50 à 60 % (50 inclus, 60 exclu)	28 %	50 à 60 % (50 inclus, 60 exclu)	10 %
60 à 70 % (60 inclus, 70 exclu)	17 %	60 à 70 % (60 inclus, 70 exclu)	9 %	60 à 70 % (60 inclus, 70 exclu)	34 %	60 à 70 % (60 inclus, 70 exclu)	11 %
70 à 85 % (70 inclus, 85 exclu)	21 %	70 à 85 % (70 inclus, 85 exclu)	9 %	70 à 85 % (70 inclus, 85 exclu)	41 %	70 à 85 % (70 inclus, 85 exclu)	13 %
85 à 100 % (85 inclus, 100 inclus)	24 %	85 à 100 % (85 inclus, 100 inclus)	9 %	85 à 100 % (85 inclus, 100 inclus)	48 %	85 à 100 % (85 inclus, 100 inclus)	15 %

(ci-dessus) de transport scolaire.

-Par conséquent, ce tableau peut entraîner soit d'une augmentation, soit d'une diminution des tarifs de transport scolaire.

- Une fois les tarifs conclus et mis en application, aucun effet rétroactif, quelques soient les raisons ne pourra être appliqué (même en cas d'oubli).

**Sur le plan logistique :**

Un cahier de plaintes sera à la disposition des parents au bureau Connex au Lycée. Toute suggestion ou plainte nécessite la présence personnelle du parent en question. Des copies de cette plainte seront envoyées au Lycée et au Comité Des Parents. Un suivi très minutieux sera effectué et les parents auront une réponse écrite dans les meilleurs délais. Un système d'avertissements est mis en place pour les salariés Connex pouvant mener, en cas de répétition ou de fautes graves, au licenciement du salarié en question.

Un système d'avertissements est mis en place pour les élèves transportés qui ne respectent pas le règlement de comportement dans les bus. L'élève peut faire l'objet de trois avertissements. Le troisième avertissement implique le renvoi définitif de l'élève en question du transport scolaire.

Toute communication entre parents d'élève et Connex devra être effectuée par écrit.

Chaque véhicule est géré, outre par le conducteur ,par un accompagnateur (souvent accompagnatrice) chargé de la discipline dans le véhicule et de l'assistance aux enfants lors de la montée et la descente du véhicule.

- Chaque véhicule fait l'objet d'un contrôle de sécurité complet à chaque rentrée et à chaque sortie du Lycée.
- Chaque véhicule fait l'objet, deux fois par an, d'un contrôle technique obligatoire.

- Les véhicules du transport scolaire correspondent aux normes internationales pour la sécurité et l'environnement : ceinture de sécurité, sortie de secours, ABS, moteurs EURO 2, fréon de climatisation 134 (zéro dégât sur la couche d'ozone).
- Les transporteurs, les conducteurs, les accompagnatrices, sont dans l'obligation de respecter un code de déontologie.
- Chaque enfant bénéficie d'une place assise.
- Le nombre d'enfants transportés est limité à la capacité légale du transport (nombre de sièges assis) des véhicules.
- Connex met en place un nombre suffisant de conducteurs de réserve et de bus de réserve pour apporter des solutions de dépannage immédiates pour toute situation pouvant survenir : absence de salariés, accident, panne mécanique etc....
- Le transport n'est garanti qu'à la condition d'avoir un nombre suffisant d'élèves intéressés pour une destination donnée.
- Toutes les demandes sont examinées. Les circuits avec retour à 15h00 , 16h00 et a 17h00 étant particulièrement difficiles à mettre en place, les parents doivent comprendre, que cela ne sera pas possible pour certaines régions.
- Les familles qui n'auront pas de places disponibles pour leurs enfants seront avisées dans les meilleurs délais et les sommes versées seront intégralement remboursées.

**Sur le plan disciplinaire :**

1. S'astreindre à rester assis à l'intérieur du véhicule.
2. Ne sortir aucun membre du corps en dehors des fenêtres.
3. Ne pas manger ou boire à l'intérieur du véhicule.
4. Respecter les collègues et les adultes chargés de l'encadrement.
5. Ne pas tenter de se faire accompagner par des camarades qui n'utilisent pas le service de transport.
6. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
7. Ne pas s'asseoir à plus de deux personnes sur les banquettes.
8. Tout dégât matériel causé par les élèves (exemples : sièges déchirés) sera remboursé par les parents.

**Le non - respect de ce règlement pourra entraîner un premier avertissement, second, troisième et le quatrième aboutira à l'exclusion définitive de l'élève du service de transport.**

**Nom de l'élève :** .....

**Prénom de l'élève :** .....

**Prénom du père (mère):** .....

**Classe :** .....

**Adresse précise :** .....

**Téléphones :** .....

**Circuit :**            **Aller**                                    **Retour**                                     **Aller+Retour**

Je soussigné, autorise mon enfant à descendre du véhicule en l'absence de la personne autorisée à le réceptionner.  
Je décharge de toute responsabilité l'établissement et Connex vis-à-vis de mon enfant, dès l'instant où celui-ci quitte le véhicule de transport scolaire.

**Oui**                                     **Non**

J'autorise la société CONNEX à publier les photos de mon enfant sur la page facebook <<CONNEX LIBAN>>

**Oui**                                     **Non**

**Le Système RFID.**

Le RFID est **Optionnel** utilisé aujourd'hui dans plusieurs écoles au monde, pour des raisons variées dont la première reste la sécurité. Dans plusieurs pays ce système est obligatoire dans les écoles. Malheureusement, souvent ce système est introduit et devient obligatoire suite à des accidents.

L'abonnement mensuel est de 20 000 LL/mois/enfant.  
**Est-ce que vous êtes pour la mise en place de ce système ?**

**Oui**                                     **No**

## Observations Médicales

**Oui**                       **No**

**Descriptions ;** .....

Les parents doivent répondre obligatoirement à toutes les questions du formulaire.

Nous déclarons accepter sans réserve les conditions ci-dessus énumérées

Date .....